



Mairie de Saint-Savin

04 74 28 92 40

mairie@saintsavin-isere.fr



## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

### DELIBERATION n° 2025-005

Nombre de Conseillers en exercice : 17  
présents : 14  
procurations : 3  
votants : 17

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 février à  
19 heures 30

Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de SAINT-SAVIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Fabien DURAND, Président

Date de convocation du C.C.A.S. : 3 février 2025

PRESENTS : Mmes, Ms F. DURAND / V. MONTOVERT / C. BINET / B. ABDELKRIM / C. CASTELLI / C. COCAT / M. CONTAMIN / C. DENIS / M. FRATACCI / Y. JAFFRES / C. LINAGE / F. REALE / P. ROZE / M. SOBOUL /

ABSENTS EXCUSES : Mmes, Ms E. DUJARDIN (pouvoir à M. FRATACCI) / L. FRANCOIS (pouvoir à V. MONTOVERT) / C. VACHER (pouvoir à M. SOBOUL)

ABSENTS :

**FIXATION DES TARIFS POUR LE DEJEUNER SPECTACLE AU CIRQUE « IMAGINE »  
DU 19 JUIN 2025**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Monsieur Fabien DURAND, Président du Conseil d'Administration, expose :

Le CCAS souhaite mettre en place des actions visant à favoriser la vie sociale des habitants de la Commune en proposant des activités de rencontre.

L'idée est de proposer aux personnes de 65 ans et plus un déjeuner spectacle au Cirque Imagine sur Lyon.

Cette sortie est fixée au 19 juin 2025 et est organisée par les cars Annequin.

Le tarif d'achat est fixé à 92 € par personne à partir de 50 participants et jusqu'à 60 maximum.

Le CCAS souhaite appliquer les tarifs suivants selon le revenu fiscal de référence

➤ Administrés de 65 ans et plus : 85 €

Sauf si :

- revenu fiscal inférieur à 16 763 € pour une personne seule : 52 €

- revenu fiscal inférieur à 28 057 € pour un couple : 52€

➤ Accompagnants de moins de 65 ans : 92 €

➤ Personnes extérieures à la commune : 92 €

En conséquence,

Il est proposé au Conseil d'Administration du CCAS :

**D'approuver** ce projet de sortie à la journée du 19 juin 2025 auprès des personnes de 65 ans et plus avec la participation du CCAS telles que détaillée ci-dessus

**D'autoriser** le Président à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière afférente

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

**Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Approuve** ce projet de sortie à la journée du 19 juin 2025 auprès des personnes de 65 ans et plus avec la participation du CCAS telles que détaillée ci-dessus

**Autorise** le Président à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière afférente

Fait à SAINT-SAVIN,

Le 10 février 2025



Le Président,

Fabien DURAND